

l'Etat. Elle possède cette garantie financière. Elle ne sera pas à la merci des banques et soumise aux autres influences nombreuses auxquelles étaient soumis les syndicats. Si les craintes exprimées par l'honorable député de Camrose se réalisaient et si l'application de cette loi se trouvait ainsi compromise, la commission elle-même aurait le pouvoir de se servir de certains articles de la loi qui lui permettraient d'obtenir au besoin les pouvoirs nécessaires, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

Tous les gouvernements et tous les membres du comité, qu'ils soient imbus ou non d'esprit de parti, reconnaissent qu'il faut faire quelque chose. Sans me soucier des opinions politiques des membres du comité, je crois que ce projet de loi réalise la meilleure volonté du comité en vue de remédier à la présente situation. Nous croyons voir dans ce projet de loi quelque chose que la Chambre et le peuple canadien désirent. Sans crainte d'être contredit, j'affirme que l'esprit de parti a été absolument étranger à la préparation de ce projet de loi et à la discussion qui s'en est faite en comité, surtout quand nous avons siégé à huis clos. Au contraire, comme l'a fait remarquer l'honorable député de Melville (M. Motherwell), tous les membres du comité ont désiré formuler un projet de loi qui fût acceptable à tous les intéressés. J'ai écouté cet après-midi l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) et je n'ai aucunement saisi son raisonnement. M. McIvor a déclaré dans son témoignage que la quantité de blé actuellement entre les mains de la Canadian Cooperative Wheat Producers, Limited, coûte au gouvernement 85.9 c. le boisseau. Mon honorable ami ne peut certainement pas désirer que le cultivateur retire ces 85 c., puisqu'une certaine quantité de ce blé a été gardée durant trois ans, et que le fait de le garder coûte chaque année 10 c. par boisseau. Comme l'a déclaré M. McIvor, les 15 c. supplémentaires que le cultivateur a obtenu par suite des opérations de M. McFarland étaient, pour me servir de sa propre expression, hypothétiques. La question était hypothétique et la réponse était hypothétique. Je sais que tous les membres du groupe progressiste de la Chambre sont cultivateurs. Vont-ils me dire que plusieurs cultivateurs de la région de la rivière de la Paix, du nord de la Saskatchewan et de l'Alberta qui ont retiré moins de 15 c. pour chacun de leurs boisseaux de blé en 1932, vont se consoler en songeant qu'ils ont 15 sous hypothétiques dans leurs goussets?

On a parlé de réglementer la production. Nous sommes probablement tous à blâmer pour l'augmentation de la production. Depuis [M. Vallance.]

que je fais partie de la Chambre, l'honorable représentant de Rivière-de-la-Paix demande à tout bout de champ l'établissement d'une voie ferrée dans sa région. Ce chemin de fer aurait contribué à relever considérablement la production. Il sait, comme quiconque a étudié le problème de l'abaissement de la production, que de vastes étendues des Prairies ne peuvent servir qu'à la culture du froment. Si les gens n'en produisaient pas, 95 p. 100 d'entre eux devraient quitter la région.

D'autres éléments ont contribué à produire l'excédent invendu. Les députés agraires qui ont pris la parole avec moi conviendront que si le bétail s'était vendu à meilleur prix, s'il avait atteint le niveau d'aujourd'hui, l'excédent de blé ne serait pas si considérable au Canada. Mais on ne peut nourrir de froment à 45 c. le boisseau des porcs qui se vendent 3 et 3 c. $\frac{1}{2}$ la livre.

M. MULLINS: Mon honorable collègue sait-il qu'ils se vendent à 10 c. $\frac{1}{2}$ à Toronto?

M. VALLANCE: Aujourd'hui. J'ai dit que si les prix étaient au niveau d'aujourd'hui, l'excédent de blé aurait servi à nourrir les bestiaux.

Quelqu'un a dit que l'Argentine est forcée de vendre son blé, parce qu'elle ne peut l'entreposer. L'honorable représentant d'Acadia veut-il dire que le cultivateur canadien doit souffrir de ce qu'il a eu l'habileté de bâtir de ses deniers de grands entrepôts? Est-ce un raisonnement? Pourquoi l'Argentine et l'Australie construiraient-elles des entrepôts, comme nous, puisqu'elles peuvent vendre leur froment? Ce raisonnement est ridicule.

Membre du comité, songeant au reliquat si considérable de nos moissons, songeant en outre à l'état où se trouve le producteur canadien de blé et à l'état du marché dans le monde entier, je tiens le bill n° 98 pour la mesure la plus sage qu'il était possible de prendre dans les circonstances actuelles.

Je n'ai pas l'intention d'examiner les dépositions entendues à la commission parlementaire. Quelles difficultés se présentent à nous? La principale vient d'un excédent invendu de 228 millions de boisseaux de blé.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas tout à fait exact.

M. VALLANCE: On l'a évalué au moins entre 180 et 200 millions de boisseaux. Quel que soit le chiffre exact, ce reliquat est considérable, et nous devons soutenir la concurrence de l'Australie et de l'Argentine, nos deux grandes rivales, qui suivent depuis des années une politique bien arrêtée à l'égard du blé.

Pour revenir à mes amis de l'angle de la Chambre, permettez-moi de dire que je suis l'un de ceux qui croient comme eux que M.